

Union départementale CGT
Des Yvelines
24, rue Jean Jaurès
78130 Trappes

Bulletin n°27
mai 2019



Syndicalisation:

8215 syndiqués en 2015!

Meilleur résultat!

7749 syndiqués en 2017

Moyenne timbres/FNI: 8,85

Prix moyen FNI: 13,21

Exercice clos

6407 syndiqués en 2018

Moyenne timbres/FNI: 8,27

Prix moyen FNI: 13,01

845 syndiqués en 2019

formations 2019!

Stage vie syndicale retraités
Mardi 28 et mercredi 29 mai à
Trappes

Journée d'étude:
Elections,
Démarche confédérale
Mardi 28 mai à Sartrouville

Journée d'étude
Elections,
Démarche confédérale
Jeudi 6 juin à Versailles

Stage qualité de vie syndicale:
mercredi 12 au vendredi 14 juin
à Gif sur Yvette

Stage gagner les élections:
Mardi 2 et mercredi 3 juillet à
Trappes

Journée d'étude:
Elections,
Démarche confédérale
Jeudi 5 septembre aux Clayses

La vie syndicale En Yvelines

Syndiqués retraités : quelles formes d'organisation ?

On s'interroge souvent sur le rattachement syndical d'un syndiqué à la retraite.

Il y a deux types d'organisation des retraités :

Soit au sein d'une section de leur syndicat professionnel (exemple : section des retraités cheminots de Versailles). C'est le mode d'organisation le plus répandu.

Soit au sein d'une section multi professionnelle (exemple : section multi professionnelle de l'UL de Poissy Yvelines nord), en principe sur le territoire d'une Union Locale

Ces deux types d'organisation ne s'opposent pas. Elles résultent tout simplement de réalités géographiques, historiques, du besoin pour les syndiqués retraités de garder un lien avec leur entreprise, mais aussi de bénéficier d'un lieu d'échange avec leurs camarades d'autres professions.

De plus, ces différents moyens de s'organiser ne préjugent pas de telle ou telle priorité revendicative. Le fait d'être rattaché à une section professionnelle ne signifie pas qu'on n'est pas concerné par les revendications territoriales. De même le rattachement à une section interprofessionnelle ne veut pas dire qu'on n'est pas concerné par l'activité revendicative sur son ex-entreprise (le patronat ne doit pas être dédouané de ses responsabilités vis-à-vis de ses salariés en inactivité).

Au-delà de la forme d'organisation, quel est l'essentiel ?

C'est que, d'une part, tous les syndiqués retraités aient à leur disposition un lieu pour se réunir, débattre, décider des actions à mener et agir ensemble. C'est pourquoi notre congrès de l'USR s'est donné pour objectif d'aider à la création et au développement de sections de retraités professionnelles et interprofessionnelles, en lien avec les UFR.

D'autre part, qu'on puisse à un moment donné, pour telle ou telle action ou campagne revendicative, associer toutes nos forces vers un objectif revendicatif commun. C'est le sens de la décision prise là encore par notre congrès de l'USR d'œuvrer à la création d'USLR en principe sur le territoire de chaque Union Locale. L'USLR (Union de Sections Locales des Retraités) est l'outil dont se dotent les sections de retraités professionnelles et interprofessionnelles d'un territoire pour coordonner et animer l'activité revendicative de proximité.

On le voit, l'enjeu n'est pas de dissenter sur la priorité qui devrait être donnée à telle ou telle forme d'organisation (les deux sont légitimes) mais plutôt d'utiliser au mieux et avec le maximum d'efficacité les structures et les outils que nous avons déjà à notre disposition.

COGITIEL V2, arrivée prévue en janvier 2020

La version 2 de Cogitiel a pour objectif de « fusionner » en une seule application Cogitiel, Cogétise et l'outil du trésorier, et ainsi avoir une seule base de données.

Cette base de données unique assurera la transparence. Elle sera collaborative et participative par chacun

de nos adhérents ou organisations.

Bien entendu, cette nouvelle version respectera les règles RGPD.

Pour une mise en service effective au 1er janvier 2020, nous devons mettre à jour nos données Cogitiel et notamment les adhérents et le statut de la base Cogitiel (Syndicat,

section rattachée à un syndicat, etc...).

Si vous n'arrivez pas à mettre à jour votre Cogitiel, pensez à vous inscrire à la formation prévue les 14 et 15 octobre ou à écrire à : viesyndicale.udcgt78@orange.fr